

# ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) PIÈCE N°5 - DOCUMENTS GRAPHIQUES



**COURCHEVEL**  
SAVOIE FRANCE

## RÈGLEMENT GRAPHIQUE APPLICABLE AU PÉRIMÈTRE DU CENTRE DE COURCHEVEL-VILLAGE

 Périmètre d'application de la règle graphique

Dans le cas de transformation de toiture-terrasse, de toiture papillon ou de toiture à un pan en toiture à deux pans d'un bâtiment existant ou reconstruit, la hauteur maximum pourra être calculée par rapport à l'égoût de toit de la construction existante + 3,50 m.

PREFECTURE DE LA SAVOIE

18 DEC. 2015



Nota : Le règlement du PLU s'applique hormis les dispositions précisées ci-dessus

